

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS300

présenté par

M. Vercamer, M. Richard, M. Morin et M. Tahuaïtu

ARTICLE 47

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer la référence :

« *b* du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les établissements et service d'aide par le travail au périmètre de contractualisation prévue par le présent article.